REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DU CONSEIL
-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 414/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 12 Novembre 1965, Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, pendant la durée de son absence.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 12 Novembre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

A. ADANDE

Ampliations :
PR 2 - PC 4 - MJL 2 - IAA 2
Ministères 8 - SGG 4 - JORD 1.